

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017
COMPTE RENDU**



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 13 SEPTEMBRE à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATELLE, Président.

Date de convocation : 7 septembre 2017

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Jérôme GAUTHIER, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, Bernard MATELLE, Guy MORENO, Jean-Bernard PAPIN (suppléant), Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULÉ, Bruno TRENTI.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Etiane BERRON (Pouvoir à H. GILLE), Didier CAZIMAJOU (Pouvoir à J.-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (Pouvoir à J. DORE), Christine FORESTIE (Pouvoir à J.-G. BAPSALLE), Maryse FORTINON (Pouvoir à B. MATELLE), Hervé GILLE (Absent aux points 20 et 21), André MASSIEU, Laurence MEUNIER (Présente du point 1 à 10 et pouvoir à M. Jean-Claude BERNARD du point 11 au point 21).

Secrétaire de séance : Jean-Patrick SOULÉ.

Membres en exercice : 42
Présents au début du Conseil : 35
dont suppléants : ... 3
Absents au début du Conseil : 5
Pouvoirs : 7

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2017-212	Administration générale - Désignation des représentants au SCOT Sud Gironde	Le Conseil Communautaire désigne les membres suivants pour représenter la Communauté de communes au Comité syndicat du SCOT Sud Gironde en complément de ceux désignés depuis le 1 ^{er} janvier 2017 : - Christian BOYER (initialement suppléant, devient titulaire) - Cécile DE GABORY (Titulaire) - Didier CAZIMAJOU (Suppléant) - Sylvie PORTA (Suppléant) - Jérôme GAUTHIER (Suppléant)	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1
2	2017-213	Administration générale - Approbation des projets de périmètre et de statuts du Syndicat Mixte du Sud Gironde	Le Conseil Communautaire approuve le périmètre du futur Syndicat Mixte Sud Gironde. Il approuve les projets de statuts de ce syndicat et choisit d'adhérer à ce dernier pour la compétence obligatoire « SCOT et POUET » et pour la compétence optionnelle « Développement Local et Politiques contractuelles »	POUR : 37 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 2
3	2017-214	Administration générale - Adhésion à Gironde Numérique	Le Conseil Communautaire décide d'adhérer au Syndicat mixte Gironde Numérique pour la totalité de son territoire, pour la compétence « aménagement numérique » et inscrit au budget la cotisation de 10.018€ au budget principal.	UNANIMITE
4	2017-215	Administration générale - Adhésion aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique : participation des Communes	Le Conseil Communautaire modifie la délibération n°2017/179 du 28 juin 2017 et approuve la participation de la Communauté de communes aux services numériques mutualisés de bases pour un montant annuel de 23.063€ Il accepte la participation des Communes sur la base de 0.40€ par habitants et autorise Monsieur le Président à percevoir ces participations. Il autorise Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération. (Incluant les conventions entre les Communes et la Communauté de communes).	POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 1

5	2017-216	Aménagement du territoire - Installation du droit de préemption urbain sur la Commune de Preignac	Le Conseil Communautaire étend le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune de Preignac pour les zones UA, UB, UC, UE, UY, 1AU.	POUR : 39 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0
6	2017-217	Aménagement du territoire - Installation de l'obligation de dépôt de déclarations préalables pour les clôtures sur la Commune de Preignac	Le Conseil Communautaire décide de soumettre l'édition des clôtures à la procédure de déclaration préalable sur le territoire de la Commune de Preignac.	UNANIMITE
7	2017-218	Aménagement du territoire - Installation de l'obligation de dépôt de permis de démolir sur la Commune de Preignac	Le Conseil Communautaire décide que les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur le territoire de la Commune de Preignac seront précédés d'un permis de démolir. Les démolitions inscrites à l'article R.421-29 du Code de l'Urbanisme seront dispensés de cette procédure.	UNANIMITE
8	2017-219	Aménagement du territoire - Révision de la carte communale de Saint-Michel-de-Rieufret	Le Conseil Communautaire approuve le dossier de révision de la carte communale de la Commune de Saint-Michel-de-Rieufret et la transmet au Préfet pour approbation.	UNANIMITE
9	2017-220	Aménagement du territoire - Définition d'une procédure pour les déclarations d'intention d'alléner	Le Conseil Communautaire délègue au Président la charge d'exercer au nom de la Communauté de communes le droit de préemption urbain, dans le cas d'une renonciation conjointe en suivant la procédure décrite dans la délibération. Le Conseil Communautaire restera souverain dans les autres cas. Il autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.	UNANIMITE
10	2017-221	Bâtiments - Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à présenter la demande de validation de l'Ad'AP auprès des services de la Préfecture.	UNANIMITE
11	2017-222	Budget principal - Décision modificative n°2 du budget principal	Le Conseil Communautaire décide de modifier la répartition des crédits inscrits au budget principal de la Communauté de communes telle que définie ci-dessous.	POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 7
12	2017-223	Culture et vie associative - Autorisation de signature de l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sur la définition-cadre de la politique culturelle	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage sur la définition-cadre de l'action publique culturelle. Il autorise Monsieur le Président à solliciter toutes subventions relatives à ce projet et il dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que les recettes correspondantes seront inscrits au budget principal de la Communauté de communes.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1
13	2017-224	Déchets ménagers - Acceptation de la modification de périmètre du SEMOCTOM	Le Conseil Communautaire accepte la modification du périmètre du SEMOCTOM et demande à Monsieur le Préfet de la Gironde de prendre un nouvel arrêté actant ce périmètre.	UNANIMITE
14	2017-225	Déchets ménagers - Engagement de la Communauté de communes dans le processus de création de la Société Publique Locale pour le transport, le transit et le tri des déchets recyclables	Le Conseil Communautaire engage la collectivité pour les Communes du périmètre de l'ancienne Communauté de communes de Podensac dans un processus visant à la création d'une SPL pour le transport, le transit et le tri des déchets emballages et papiers, etc. Il désigne Mylène DOREAU membre titulaire et Pierre RIBEAUT membre suppléant pour participer au comité de pilotage visant à la création de la SPL et au suivi de l'ensemble des études techniques et juridiques. Il autorise le SMICVAL à lancer les études décrites dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au projet.	POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 1
15	2017-226	Enfance et jeunesse - Autorisation de signature des conventions de mise à disposition d'agents	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition d'agents de la Communauté de communes vers les Communes pour le territoire de l'ancienne CDC de Podensac et pour les RPI, pour le temps scolaire et péri-scolaire. Il autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition d'agents des Communes vers la Communauté de communes pour les Communes de Béguéy, Cadillac, Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont pour le temps périscolaire et les nouvelles activités périscolaires.	UNANIMITE
16	2017-227	Environnement - Demande de subventions - Etude sur la valorisation environnementale et touristique du Lac de Laromet	Le Conseil Communautaire modifie la délibération n°2017/170 du 05 avril 2017 et autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions pour l'étude de valorisation du site de Laromet selon le plan de financement décrit dans la délibération.	POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4
17	2017-228	Marchés publics - Groupement de commande pour une prestation de fourniture de denrées et confection de repas au restaurant scolaire de Béguéy - Attribution du lot 2	Le Conseil Communautaire attribue le lot 2 - Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions - relatif aux prestations décrites dans la délibération à la société L'Aquitaine de Restauration. Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la société L'Aquitaine de Restauration d'un montant estimatif de 15 365,70€ HT par an pour une durée de 4 ans maximum (1an renouvelable 3 fois).	POUR : 39 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0

18	2017-229	Tourisme - Convention d'aménagement de port à Portets et à Podensac avec le Conseil Départemental de la Gironde	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à proposer la candidature de la Communauté de communes à des Conventions d'Aménagement de Port pour les ports de Portets et de Podensac. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à proposer la candidature de la Communauté de communes dans le cadre de l'appel à partenariat VNF 2017 pour la création d'un embarcadere pour les paquebots fluviaux sur les sites de Portets et de Podensac. La décision finale sera prise au regard de l'étude de marché validée par le Conseil Communautaire d'ici la fin de l'année 2017.	POUR : 36 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 3
19	2017-230	Tourisme - Candidature à l'appel à projet VNF 2017 pour la création d'un ponton paquebot sur la Garonne	Le Conseil Communautaire approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit de ce local à l'association de l'Office de tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac. Il autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tous documents relatifs à l'exécution de la délibération.	UNANIMITE
20	2017-231	Tourisme - Mise à disposition du local situé 2, rue du Cros à Cadillac à l'association de l'Office de Tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac	Le Conseil Communautaire décide la fermeture au tableau des effectifs des postes à durée permanente suivants à partir du 1 ^{er} octobre ; - Un Adjoint administratif territorial : 30/35* ; - Un Adjoint administratif territorial : 25/35* ; Il décide de la création au tableau des effectifs des postes à durée permanente suivants à partir du 1 ^{er} octobre : - Un Adjoint administratif territorial : 25/35* ; - Un Adjoint administratif territorial : 35/35* ; - Un Adjoint administratif territorial : 35/35* ; - Un Adjoint administratif territorial : 35/35* ; - Un Adjoint administratif territorial : 35/35* ; - Un Attaché territorial : 35/35*.	UNANIMITE
21	2017-232	Ressources humaines - Créations et fermetures de postes	Le Conseil Communautaire décide la fermeture au tableau des effectifs des postes à durée permanente suivants à partir du 1 ^{er} octobre ; - Un Adjoint administratif territorial : 30/35* ; - Un Adjoint administratif territorial : 25/35* ; Il décide de la création au tableau des effectifs des postes à durée permanente suivants à partir du 1 ^{er} octobre : - Un Adjoint administratif territorial : 25/35* ; - Un Adjoint administratif territorial : 35/35* ; - Un Adjoint administratif territorial : 35/35* ; - Un Adjoint administratif territorial : 35/35* ; - Un Adjoint administratif territorial : 35/35* ; - Un Attaché territorial : 35/35*.	UNANIMITE
	Questions diverses		- Réunion de la CID le 4 octobre 2017 à 9h30 portant sur les coefficients de localisation (réforme des valeurs locatives professionnelles) - Information sur l'arrêté de dissolution de la Communauté de communes du Vallon de l'Artelle du 16 août 2017 et sur le travail autour du transfert de l'actif - Rappel sur les travaux de la CLECT et sur les échéances : le rapport doit être adopté avant le 30/09 et approuvé par les Communes dans un délai de 3 mois suivants cette adoption. - Rappel sur les délais pendant lesquels les Communes membres peuvent délibérer pour donner leur avis sur l'adhésion de la Commune de Cardan et de la Commune d'Escoussans (avant mi-octobre).	

A Podensac, le 13 septembre 2017

Le Secrétaire de séance,
Jean-Patrick SOULE

